

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 15 Mars.

On nous écrit de Paris que la mission du général Ignatieff se présente sous de favorables auspices. Les propositions nouvelles en vue de la paix, apportées par le général Ignatieff et acceptées par l'Allemagne et l'Autriche, sont soumises en ce moment au gouvernement anglais. Elles consistent dans la rédaction d'un protocole qui énumérerait le programme entier de la conférence de Constantinople et qui préparerait une conférence nouvelle pour examiner la question de garanties coercitives pour le cas où la Turquie ne réaliserait pas les conditions des puissances. La réponse du gouvernement anglais est attendue avant la fin de la semaine. On croit qu'elle sera bonne tout en contenant certaines réserves sur des points de détail.

Pendant deux ou trois jours, un certain nombre de journaux ont encore parlé d'une grande conspiration orléaniste. Pourquoi? Comment? A quel propos? Sur quel point du pays?... On s'est bien gardé de rien formuler à ce sujet, et ce bruit est tombé naturellement tout seul. C'est de la faction bonapartiste qu'il était venu: Il y est rentré. Un autre bruit sorti de la même officine a eu le même sort: Il s'agissait tout simplement de la dissolution de la Chambre des députés, et par conséquent d'élections nouvelles. M. Rouher s'est empressé d'avertir ses journaux, trop ardents, de ne pas lever ce lièvre-là, et il a fait déclarer dans la *Nation* « qu'il ne fallait pas s'associer prématurément à des desseins qui veulent être envisagés froidement, préparés de longue main, conduits avec prudence, et surtout justifiés par un certain état de l'opinion et des affaires. »

CORRESPONDANCE

Versailles, 13 mars 1877.

S'il faut en croire quelques journaux, la droite du Sénat préparerait pour vendredi une interpellation au ministre de la justice afin de savoir pourquoi, en mettant à la retraite M. le premier président Devienne, il ne lui a pas accordé le titre de président honoraire.

Le rapport de M. Girerd sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac se base pour justifier ses conclusions, sur la déclaration du gouvernement qu'il ne s'agit pas à proprement parler, d'un délit de presse, mais plutôt d'un délit de droit commun commis par la voie de la presse. Jamais, dit le rapport, délit ne fut mieux caracté-

risé. Si M. Paul de Cassagnac n'est pas poursuivi, il faut renoncer à appliquer les lois existantes et ne plus poursuivre désormais. Selon lui l'immunité parlementaire ne saurait être invoquée, attendu qu'elle n'a été instituée que pour protéger les députés contre des poursuites ayant un caractère exclusivement politique mais non contre des poursuites motivées par des délits de droit commun.

On annonce que M. Madier de Montjau s'est fait inscrire pour combattre, au nom de la liberté de la presse, ces conclusions qui seront soutenues par M. Jules Simon, par le rapporteur, M. Girerd et M. Leblond. Il est toujours à peu près certain que les poursuites seront autorisées par une forte majorité.

A l'ouverture de la séance de la Chambre des députés d'aujourd'hui, M. Baudry d'Asson a demandé à M. le ministre de l'intérieur des explications sur le scandale qui s'est produit au dernier carnaval à Perpignan, où une mascarade s'est livrée à des parodies anti-religieuses.

Il a demandé, en terminant, pourquoi le maire de Perpignan était encore en place après avoir toléré, sinon autorisé un pareil scandale.

M. J. Simon lui a répondu qu'une enquête avait lieu sur ces faits. M. Baudry d'Asson a pris acte de cette déclaration et l'incident a été clos.

On annonce que le général Tcherniaeff qui est arrivé à Paris hier matin, a eu le jour-même une entrevue avec le général Ignatieff.

L'ouverture du Parlement turc qui devait avoir lieu hier, a été ajournée à lundi prochain, afin dit la dépêche qui annonce le fait, de donner le temps aux députés des provinces éloignées d'arriver et d'insister à l'inauguration des travaux du Parlement.

La séance d'ouverture aura lieu au palais du sultan.

Les négociations entre la Porte et le Monténégro en sont toujours au même point. Ni les uns ni les autres ne veulent rien céder de leurs prétentions. Une nouvelle conférence doit avoir lieu demain.

Un journal anglais considère comme certain le prochain remplacement du prince Gortchakoff par le général Ignatieff.

Le journal la *Nation* annonce qu'une nouvelle demande en autorisation de poursuites va être soumise à la Chambre. Il s'agit cette fois d'une affaire particulière: une plainte de M. Larivière, député, ancien rédacteur de l'*Estafette* contre Robert Mitchell, qu'il accuse de l'avoir diffamé. M. Larivière aurait déjà envoyé à M. Robert Mitchell sans attendre la discussion de la Chambre, une assignation en police correctionnelle.

C'est aujourd'hui que la commission pour l'examen de la proposition Laisant, relative à la réduction de la durée du service militaire, doit entendre le ministre de la guerre. Elle se réunit ce matin à cet effet chez M. Thiers.

Le Président de la République donne ce soir, à l'Élysée un dîner auquel sont

invités le général Ignatieff et la plupart des membres du corps diplomatique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 mars.

Dépôt du rapport relatif à la demande de poursuites formée contre M. Paul de Cassagnac. La discussion des conclusions affirmatives de ce rapport viendra vendredi, 16 mars. La Chambre a entamé ensuite un débat, dont la suite a été renvoyée au lendemain sur un contre-projet de M. Allain-Targé, relatif à la convention passée par l'Etat avec la Compagnie d'Orléans. Auparavant, M. Waddington avait demandé le rejet pur et simple de cette convention.

Séance du 13 mars.

M. Allain-Targé reprend son discours interrompu hier. Il dit que la Chambre ne doit pas seulement repousser, mais doit indiquer aussi quel système lui paraîtrait meilleur. Il se résume en disant qu'il existe deux solutions, savoir: une transaction avec la Compagnie d'Orléans ou le rachat par l'Etat; mais les circonstances étant défavorables à cette dernière solution, reste la transaction avec la Compagnie d'Orléans. L'orateur explique quelles devraient être les bases de cette transaction. Toutefois, l'Etat doit réserver ses droits.

M. Laisant parle ensuite sur le régime général des chemins de fer. Il examine toutes les critiques formulées contre ce régime.

Son discours se prolongeant, plusieurs membres crient: « A jeudi ! »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

L'élection de M. Dupuy de Lôme

Ce n'est pas seulement en France que les plus grands intérêts sont remis à l'arbitrage du hasard: c'est à une voix de majorité que le président des Etats-Unis a été élu, et c'est à une voix de majorité que la commission chargée de vérifier les votes, lui a attribué ce suffrage de plus.

Le partage des voix au Sénat a failli arriver à la plus parfaite égalité arithmétique. On lit partout l'incident qui a permis à Dupuy de Lôme de recueillir au premier tour de scrutin une majorité qu'il aurait bien pu ne pas avoir au second. M. Victor Hugo, dont la majesté olympienne se plie difficilement aux vulgaires détails de la politique, est arrivé trop tard pour prendre part au vote.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'élection c'est la convention qui l'a amenée. Les bonapartistes se trouvent maintenant compris dans l'union conservatrice au même titre que l'ancienne droite et l'ancien centre droit; ils ont leur tour assuré dans le roulement des candidatures; la politique du

2 Décembre et de l'Appel au peuple est reconnue, traitée d'égal à égal par ceux qui l'ont combattue longtemps. Ce résultat n'est pas sans importance, et les impérialistes ont justement droit d'en être fiers. C'est le groupe de l'Appel au peuple qui a remporté la victoire; nous laissons ses amis le féliciter, et il nous paraît inutile de féliciter la droite et le centre-droit.

Les récriminations seraient superflues. Les partis entendent leurs intérêts comme il leur convient. Il nous avait semblé que dans le scrutin une politique vraiment constitutionnelle pouvait s'affirmer par le succès de M. Alfred André; espérons, puisqu'il faut toujours espérer le mieux, que la politique qui s'est affirmée par la victoire de M. Dupuy de Lôme sera reconnue, à l'épreuve, beaucoup plus constitutionnelle qu'on ne le croyait. Après tout, les droites ont intérêt à maintenir un régime qui leur permet de marcher de concert et sans lequel elles en seraient inévitablement aux prises; elles ont déjà bien de la peine à pratiquer l'accord dans le train ordinaire de la politique; la question de gouvernement les diviserait aussitôt, elles ne la soulèveront que lorsqu'elles seront résolues à se brouiller entre elles. Ainsi l'élection sur ce point essentiel, ne change rien à l'état de choses antérieur. Pour la politique courante, il ne la modifiera pas beaucoup; elle était dans le Sénat fort conservatrice, comme on sait, fort contraire à la politique démocratique et radicale, qui se produit de temps en temps dans la Chambre des députés; telle elle restera; mais elle ne prendra pas plus qu'elle ne l'a eu jusqu'à présent, le caractère d'une opposition systématique et complète aux sentiments de l'autre Chambre. Il y a dans une assemblée comme le Sénat un fond de modération qui se retrouve toujours lorsqu'il le faut absolument.

L'élection où les deux partis se sont serrés de si près, où le vainqueur a devancé son concurrent de si peu, et, grâce encore à un incident fortuit, ne doit point inspirer à des hommes raisonnables l'idée d'abuser de leur triomphe. En Amérique le président républicain élu à une voix de majorité a aussitôt compris que, pour gouverner pacifiquement, il avait besoin de ménager les démocrates, de leur faire une certaine part dans le pouvoir; la faiblesse numérique de la majorité qui a donné l'avantage à M. Dupuy de Lôme est propre aussi, semble-t-il, à conseiller la modération. Nous en aurions dit autant si les chances du scrutin avaient été favorables au candidat de la gauche.

(*Moniteur universel*).

M. Devienne

Les journaux bonapartistes trouvent

fort malséant que l'ancien président de la Cour de cassation, M. Devienne admis à faire valoir ses droits à la retraite, n'ait pas été, conformément à l'usage, nommé président honoraire. A leur dire, l'honorable garde des sceaux, M. Martel, n'eût pas été personnellement éloigné de conférer à M. Devienne le titre honorifique qu'on réclamait pour lui; mais il a cédé à « une pression ». D'où est venue cette pression? On ne s'explique point à ce sujet, on se contente de laisser la porte ouverte à toutes les hypothèses sur la provenance des pressions qui privent M. le ministre de la justice de sa liberté d'action. D'ailleurs, dit le *Français*, il n'y a rien encore de décidé en ce qui touche la présidence honoraire de M. Devienne, et le silence du *Journal officiel* n'implique pas une décision définitive.

Contrairement aux assertions ci-dessus, nous avons la conviction, premièrement que M. le garde des sceaux n'a cédé à aucune pression en n'accordant point à M. Devienne le titre de président honoraire, secondement que le silence du *Journal officiel* est non l'effet d'un oubli ou d'une incertitude, mais l'indice d'une décision définitive, sur laquelle il ne sera pas revenu.

Une décision contraire eût été, d'ailleurs, difficilement comprise en présence de la situation particulière de M. Devienne, et de ses antécédents. Nous ne voulons point faire allusion à certains services personnels et d'une nature un peu délicate rendus à Napoléon III par M. Devienne; ce sont là des choses d'un caractère trop intime pour qu'il ne convienne pas de les laisser tomber en oubli; mais ce qu'il était impossible d'oublier, lorsqu'il s'agissait de conférer un titre honorifique et de reconnaître ainsi qu'un magistrat avait toujours eu un juste sentiment de ses devoirs professionnels, c'est que M. Devienne a fait partie des commissions mixtes.

Le ministère professé ouvertement que la participation des magistrats aux commissions mixtes a été une méconnaissance du devoir professionnel et une grave atteinte aux notions les plus élémentaires du droit et de la justice. Cette opinion n'est pas propre au ministère actuel, elle a été aussi celle du ministère précédent et de son chef. Tout le monde se rappelle en quels termes énergiques M. Dufaure a « flétri » les magistrats ayant appartenu aux commissions mixtes. Le ministère se trouvait donc, en ce qui concerne M. Devienne, dans la nécessité ou d'être inconséquent avec lui-même en glorifiant un ancien membre des commissions mixtes, ou de refuser à M. Devienne un titre honorifique, dont l'octroi eût semblé une approbation sans réserve de toute la carrière de ce

magistrat. Le ministère a préféré le refus à l'inconséquence, et certainement, en dehors du parti des coups d'Etat et des hommes qui font cause commune avec ce parti, le public approuvera une décision qui sera maintenue, car elle est dans la logique des sentiments et de la politique du cabinet.

(Temps.)

L'ex-prince impérial et l'ex-impératrice à Rome

La Gironde publie les curieux détails qu'on va lire sur le voyage à Rome de l'ex-impératrice, de son fils et de M. Rouher :

Le but de la veuve de Napoléon III, dans ce voyage, était d'obtenir pour son fils, de la part du saint-père, son illustre parrain, sinon une reconnaissance de ses « droits », le moins une marque éclatante de sympathie que l'on exploiterait ensuite auprès des catholiques français.

L'ex-impératrice et l'ex-prince impérial se sont présentés au Vatican. Au lieu de la bonhomie bienveillante avec laquelle le souverain pontife reçoit habituellement ses visiteurs, ils n'ont trouvé qu'un accueil sévère et presque dur. Pie IX a déclaré à l'impératrice déchuë qu'il gardait du règne de son mari le plus désagréable souvenir; que Napoléon III n'avait fait que du mal à l'église et au pape, et que sa veuve n'avait aucun service à attendre de lui.

L'audience a été courte; l'ex-impératrice, éperdue, s'est retirée en sanglotant.

Le saint-père a retenu un peu plus longtemps le fils d'Eugénie. Il n'oubliait pas que le jeune homme était son filleul; il a donc voulu lui faire une admonestation paternelle.

Les premières paroles du discours du pontife ont été empreintes de douceur, mais aussi d'une profonde tristesse. Il a rappelé au jeune prétendant que l'Eglise l'avait en quelque sorte marié à son entrée dans le monde, par la plus insigne faveur qu'un chrétien pût recevoir; qu'il ne devait jamais l'oublier; mais que, si le hasard l'appelait un jour à monter sur le trône, il ne devait pas suivre les errements de son père.

Ici, Pie IX s'est animé peu à peu, et, à la fin de sa très longue harangue, la voix du saint pontife tonnait. Il a dit au jeune homme que son père avait marqué son avènement au trône par un crime; qu'il avait régné par la terreur, le mensonge, la duplicité; qu'il avait déchaîné sur la France l'irréligion et l'immoralité, et, dans un éclat suprême, il s'est écrié : « La chute des Bonapartes est un jugement de Dieu!... » Si bien que l'impérial adolescent s'est retiré aussi penaud que sa mère.

Quant au vice-empereur, Pie IX a accumulé à son adresse toutes les marques du mauvais vouloir et de la méses-time. Il lui a fait attendre son audience onze jours! Et quand il l'a reçue, il lui a résumé en quelques phrases dédaigneuses, sa conversation avec le jeune prince, en rejetant sur lui Rouher, comme de juste, la grosse part de responsabilité.

La Gironde dit aussi que M. Rouher est allé régler à Rome les affaires du bonapartisme :

Et, d'abord, il a séparé le fils de la mère : le petit prince, resté seul, est installé comme chef de la maison impériale, avec M. Rouher pour inspirateur et conseiller suprême.

Le premier commandement sorti de la bouche impériale a intimé aux membres de la famille d'avoir à reconnaître le fils de Napoléon III comme leur chef et à adjoindre entre ses mains toutes prétentions factieuses. Tout le monde s'est soumis et — le croiriez-vous? — jusqu'au prince Jérôme Napoléon lui-même!

Une décision souveraine a frappé certains journaux bonapartistes, leur ordonnant de fusionner ou de disparaître. Et

nous avons été témoins déjà d'un commencement d'exécution. On ne veut plus qu'un petit nombre de feuilles; on exigera qu'elles discutent et qu'elles évitent les violences.

Point de violences non plus à la tribune de la Chambre.

En attendant, ordre sur toute la ligne de profiter habilement des fautes des républicains dans la Chambre, dans les administrations, dans les conseils élus, partout; d'exploiter tous les mécontentements, toutes les impatiences et surtout les souffrances de l'industrie et du commerce.

Et tel est, en vérité, le plan de campagne de l'impérialisme pour l'an de grâce 1877.

INFORMATIONS

Le prince de Bismarck a prononcé, dans le Reichstag un discours fort remarquable à beaucoup d'égards. C'est la première fois que nous entendons un personnage aussi haut placé, et par conséquent aussi bien informé, convenir publiquement que cette œuvre d'unification politique et administrative qui a coûté si cher à l'Allemagne, — qui a coûté cher aussi à l'Autriche et à la France! — trouve aujourd'hui, pour se compléter et se parfaire, des difficultés croissantes. « La puissance de la diversité des races a toujours été très-grande, a dit le chancelier, le courant du particularisme est toujours demeuré très-fort; mais, depuis que nous jouissons de la tranquillité, il est devenu plus fort que jamais. Je dois dire, le flot qui poussait à l'unité de l'empire, recule en ce moment; il est survenu une sorte de reflux. » Ainsi, pour parler sans figure, M. de Bismarck a reconnu lui-même qu'il se produisait actuellement en Allemagne une réaction vigoureuse contre les tendances centralistes qui avaient prévalu presque sans contre-poids depuis les victoires de 1866 et de 1870.

Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu parler de la grande conspiration orléaniste : la voilà qui revient sur l'eau. Ces dénonciations qui prennent un caractère périodique émanent cette fois d'une feuille de l'appel au peuple qui s'est toujours fait remarquer par la violence de ses polémiques contre les libéraux. Les sénateurs qui ont voté pour M. Dupuy de Lôme contre M. Alfred André sont bien récompensés.

Les journaux avancés ont fait beaucoup de bruit dans ces derniers temps d'un fait malheureux et répréhensible qui se serait passé dans l'Yonne, et dont se serait rendu coupable une institutrice congréganiste. La chose a même été portée à la tribune législative par M. Benjamin Raspail, et naturellement on a pris texte de cet incident isolé pour recommencer avec plus d'apreté la campagne contre l'enseignement religieux.

Or, voici maintenant que les feuilles catholiques nous donnent le récit de faits monstrueux commis aux environs de Paris par une institutrice, laïque cette fois. Que diraient les radicaux et les libres penseurs si M. de Belcastel en venait entretenir le Sénat? Evidemment ils se voileraient la face et demanderaient le huis clos.

Nous espérons que les conservateurs seront plus réservés et qu'ils se contenteront de réclamer de M. le ministre, dans son cabinet, le châtiement de la coupable; il est probable que M. le Ministre les a devancés dans cette voie. Mais il faut convenir qu'avec ces habitudes malsaines de faire du tapage à la moindre occasion, les radicaux donne-

raient à des gens moins sages une furieuse démanigaison d'imiter leur exemple.

On croit assez généralement, à la Chambre des députés, que l'élection de M. Saint-Martin sera invalidée. Les protestations nombreuses et quelques-unes ont, paraît-il, assez de gravité pour inquiéter même les amis du député intransigeant du Vaucluse.

ORIENT

S'il faut en croire les télégrammes de Constantinople, les négociations avec les délégués monténégrins rencontreraient quelques difficultés. Ceux-ci ne mettraient pas moins d'obstination à maintenir toutes leurs demandes que la Sublime-Porte à refuser certaines concessions. Le Monténégro voudrait obtenir un léger agrandissement de territoire, et notamment un port qui lui ouvre l'accès de l'Adriatique. Une dépêche adressée à un journal anglais annonce que la Russie aurait conseillé au prince Nikita de modérer ses exigences. Espérons que le fait est exact et que son influence se fera bientôt sentir sur la marche des négociations.

On ne sait rien encore de la réponse du cabinet anglais aux communications qui ont dû lui être faites par M. le comte Schouvaloff. Toutefois, si l'on s'en rapporte à une dépêche du Times, la Russie n'insisterait plus sur des mesures éventuelles de coercition contre la Turquie et se bornerait à demander que la Porte s'engage, par un protocole contre-signé par les puissances, à exécuter les réformes proposées par la conférence préliminaire. Le journal de la Cité ajoute que de cette manière on espère obtenir l'assentiment de l'Angleterre.

La Séduction.

En Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, en Allemagne, la séduction est considérée comme un délit qui donne droit à une action en dommages-intérêts de la part de la victime. Qu'un jeune homme s'avise de promettre le mariage à une jeune fille et de l'abandonner ensuite, il est toujours condamné à lui payer une somme qui varie, selon sa position de fortune, mais qui est toujours assez considérable.

Quoi qu'on en dise, cette jurisprudence n'est pas sans produire d'excellents résultats. L'alternative de faire honneur à ses engagements ou d'indemniser la victime d'une manière sérieuse donne à réfléchir au séducteur et suffit souvent, en l'absence de tout autre sentiment plus honorable, à le maintenir dans la voie du devoir.

En France, le code interdit la recherche de la paternité et n'admet point que le résultat d'une faute commise puisse donner lieu à des dommages-intérêts pour la victime. En cette circonstance, tout le monde en convient, la loi est draconienne, presque immorale, et appelle une révision. Grâce à cette complicité, la séduction fleurit dans notre beau pays. Que l'on consulte les statistiques du ministère de la justice et l'on verra les conséquences déplorables que produit l'article 340 du code civil.

Les infanticides se chiffrent par des totaux effrayants; les naissances illégitimes s'accroissent dans une proportion navrante, et s'il était possible de dresser l'état de tous les suicides qui n'ont d'autres motifs que la misère, la honte, amenées par la séduction, quelle sombre et longue statistique nous aurons à mettre sous vos yeux!

La séduction, en France, est réputée encore tout au plus une action blâmable. Don Juan fait sourire; on l'admire, on l'envie même, et l'on se montre flatté d'être de ses connaissances et de ses amis. Mais peu à peu, il faut l'espérer, cette anomalie étrange, qui jure si fort contre notre caractère chevaleresque, disparaîtra. Déjà même il s'opère à ce propos un revirement notable dans l'opinion publique, et si la séduction n'est point encore considérée légalement comme un crime, un délit qui appelle une répression sévère, on l'estime déjà comme une faute dont l'auteur ne doit pas s'étonner de porter parfois la peine, et elle est acceptée comme excuse légitime dans certaines circonstances où la victime, en l'absence de la protection de la loi, s'est fait justice elle-même.

Tout récemment encore, les jurys des cours d'assises du Nord et d'un département de l'Ouest acquittaient à l'unanimité, bien qu'elles ne fussent guère personnellement intéressantes, deux jeunes filles qui avaient tué leurs séducteurs, et ces verdicts trouvaient une approbation générale.

Le tribunal civil de la Seine a consacré par un jugement motivé cette jurisprudence que le fait de la séduction peut, en certains cas, donner droit à une action en dommages-intérêts, jurisprudence qui corrige fort heureusement les contradictions étonnantes du code civil.

Une jeune ouvrière, la demoiselle Mathilde X..., avait assigné son séducteur en demande de 10,000 francs de dommages-intérêts. Les circonstances des affaires de ce genre sont toujours les mêmes. La jeune fille était honnête et vertueuse; elle vivait modestement du produit de son travail manuel. Un jour, elle se trouve en présence d'un jeune homme qui lui parle d'amour éternel et lui promet de l'épouser. La jeune fille l'écoute, ajoute foi à ses promesses et s'abandonne à lui. Pendant deux mois, trois mois, les deux jeunes gens vivent, comme disent les poètes « dans leur rêve étoilé, » mais peu à peu ils se trouvent rappelés à la prosaïque réalité. L'un prend la fuite et l'autre reste seule avec son déshonneur.

Que va-t-elle faire? S'il ne s'agissait que d'elle seule, elle s'en irait peut-être acheter pour deux sous de charbon de bois et s'enfermerait dans sa chambre pour s'endormir du sommeil éternel, ou bien elle se jetterait dans la Seine; mais le sentiment de la maternité la soutient dans sa douleur. Elle se conduit honnêtement pour que son enfant n'ait pas à rougir un jour de sa mère.

Comme la faute a été commise à deux, elle se dit avec raison que l'un comme l'autre doit en être responsable, et armée du droit naturel, de la logique et de la moralité, à défaut de la loi, elle s'en va devant le tribunal demander que son séducteur, s'il est assez peu honnête pour ne pas donner son nom à son fils, soit tout au moins tenu d'assurer la vie de l'être à qui il lui a plu de la donner. Le tribunal a fait droit à sa demande et a condamné le séducteur à payer à sa victime une somme de 7,000 francs à titre de dommages-intérêts.

Messieurs les Don Juan, qui abandonnez les jeunes filles après les avoir séduites, tenez-vous désormais sur vos gardes.

L'article 340 du code civil, que vous inscrivez comme épigraphe en tête de votre manuel de la séduction, est virtuellement aboli. Vos victimes ont le droit de vous réclamer des dommages-intérêts et même de vous faire sauter la cervelle.

(France.)

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Dans ces derniers mois, le *Courrier du Lot* avait eu des mots tendres et des compliments empressés pour M. le comte de Chambord. Il rêvait l'alliance d'Henri V et de l'ex-prince impérial. On se souvient peut-être que nous avons apprécié à sa valeur l'outrage adressé au descendant des rois qui ont fait la France, quand on a supposé qu'il pourrait jamais s'allier aux Bonaparte qui l'ont défaits. Aujourd'hui le *Courrier du Lot* change de ton. M. le comte de Chambord ayant rappelé les aventures de l'Empire, la feuille bonapartiste de Cahors emprunte à un autre journal un article de grossièretés et d'injures contre la monarchie française et son dernier représentant. Ces invectives bonapartistes sont assurément très flatteuses pour le chef de la maison de Bourbon, dont on peut désapprouver l'inflexibilité politique, sans qu'il soit possible de ne point admirer sa droiture et son honneur. Mais où diable ces gens-là avaient-ils été chercher cette idée saugrenue : Accord d'Henri V et de l'ex-prince impérial?... Que voulez-vous? Ratapoil veut tout ménager, le château et la ferme, le presbytère et l'usine... c'est ainsi qu'il arrive à trouver le moyen de ne plus avoir personne avec lui.

Le *Courrier du Lot* persiste à ne pas retracter les assertions qu'il a émises, en annonçant à propos de l'Exposition universelle de 1878 :

L'ABSTENTION PROBABLE DE L'AUTRICHE.

L'ABSTENTION PROBABLE DE L'ANGLETERRE.

L'ABSTENTION PROBABLE DE LA SUISSE.

Il est tout simple que le parti de l'invasion, de la ruine et du démembrement de la France, n'ayant jamais triomphé que par le mensonge, emploie les mêmes moyens avec une audace croissante et désespérée, quand il voit la lumière se faire sur les effroyables responsabilités de l'Empire, et qu'il constate la désillusion et l'éloignement de ceux-là même dont on avait exploité le plus longtemps la crédulité honnête.

Nous ne laisserons point le *Courrier du Lot*, digne organe de la dynastie Napoléonienne, persister dans son silence sans répéter hautement ce qui suit :

1° L'Autriche, depuis longtemps, avait accepté, et AVAIT MÊME VOTÉ 200 mille florins de plus pour sa participation à l'Exposition, quand le *Courrier du Lot* a annoncé son *abstention probable*;

2° L'Angleterre avait nommé une commission composée des personnages les plus illustres, et cette commission s'était réunie nombre de fois sous la présidence du duc de Galles, prince héritier de la Couronne, quand le *Courrier du Lot* a annoncé l'*abstention probable* du Gouvernement Anglais;

3° La Suisse avait non-seulement accepté, mais proposait le vote d'un crédit beaucoup plus considérable, quand le *Courrier du Lot* a annoncé son *abstention probable*.

En conséquence, la feuille bonapar-

tiste de Cahors a trompé sciemment ses lecteurs, dont quelques-uns sont habitués à parcourir les campagnes pour y semer la calomnie et la peur, et susciter ainsi la misère publique afin de persuader aux paysans qu'il faut revenir à l'Empire. Ces agents provocateurs ont des mots d'ordre; et le mot d'ordre en ce moment, d'après tout ce qui nous est rapporté, consiste à dire que les Nations refusent de venir à notre Exposition, et que toutes nos denrées agricoles doivent tomber à vil prix sous un Gouvernement auquel on adresse de pareils affronts. Pauvres paysans, comme les bonapartistes ont su vous tondre, à force de savoir mentir! Vous vous défiez aujourd'hui: il était temps...

Un de nos compatriotes, M. Achille Rodolose, vient d'obtenir au dernier concours de l'École des beaux-arts le diplôme d'architecte de 1^{re} classe.

Le 7^e de ligne qui doit occuper les nouvelles casernes de Cahors, partira de Lyon, où il se trouve en garnison actuellement, le 7 juin, et arrivera dans notre ville le 20 du même mois.

CASERNEMENT.

Expropriation de l'Enclos des Augustins.

Le jury d'expropriation a rendu son verdict, samedi dernier, sur l'estimation des terrains de l'enclos des Augustins destinés au champ de manœuvres.

Dix propriétaires, représentaient une superficie de terrain, avec quelques bâtiments, de 8,229^m 27 c. carrés.

La Mairie offrait, des propriétés contenues dans cette superficie, la somme de 48,840 fr.

Les propriétaires en demandaient 213,000 fr. 80 c.

On en a appelé aux experts.

La ville était représentée par M. Jules Mayzen.

MM. Lurguie et Cambres soutenaient les intéressés.

Le jury, après 14 heures de séance, a accordé une somme de 78,481 fr. 15 c.

Dans la liste des aspirantes reçues pour le brevet de capacité, insérée dans notre dernier numéro, nous prions nos lecteurs de lire: M^{lle} BORT au lieu de M^{lle} Bert.

De nouvelles instructions ont été données aux chefs de corps pour les

inviter à ne s'occuper, dans aucun cas, de questions politiques: l'armée, en effet, doit être au service du pays et nullement au service de tel ou tel parti. On ne peut qu'approuver les intentions qui ont motivé ces instructions.

M. le ministre de la guerre a décidé que nos régiments reprendraient les drapeaux de soie, au lieu des drapeaux de laine que la plupart d'entre eux portent, pour raison d'économie, depuis les événements de 1870-1871. En conséquence, cent drapeaux en soie, avec franges, cravates, inscriptions, etc., vont être commandés à l'industrie lyonnaise.

M. le ministre de la guerre, apprenant que les déboursés à faire par les officiers de l'armée territoriale pour frais de premier équipement, empêchent un grand nombre de jeunes gens capables de se présenter pour l'obtention des grades, a mis à l'étude un projet consistant à demander aux Chambres l'argent nécessaire pour pourvoir à cette première mise. C'est en 1878, ou plutôt, fin 1877, que la mesure serait soumise au vote de nos représentants.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 5 mars.

Extrait du procès-verbal.

M. Calmon fait don à la Société de 300 exemplaires de chromolithographies des peintures murales de la cathédrale de Cahors.

M. Carbonel donne lecture de son rapport fait avec M. Lagarrigue sur l'ouvrage intitulé: *Dissertations sur la procédure administrative*, par M. Gustave Bazille, avocat à Figeac.

M. Bazille avait déjà publié en 1877 une étude sur la juridiction administrative qui, d'après M. Rozy, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, est « un manuel net, précis, de tout ce qu'il faut savoir touchant la juridiction des conseils de préfecture. »

C'est surtout la procédure administrative qui est inconnue, en l'absence complète de textes concernant la marche et les règles à suivre devant les conseils de préfecture; d'où l'incontestable utilité de l'ouvrage de M. Bazille.

M. Carbonel expose ensuite la méthode de l'auteur. Il fait une analyse sommaire de l'ouvrage divisé en quinze chapitres et un appendice. Il termine en observant que c'est un livre populaire, indispensable aux jurisconsultes et aux gens du monde, accueilli avec

Alors le jeune homme commença à lui parler avec tant de force et de chaleur de la loyauté de Marco, de la générosité et de l'élevation de son cœur, il montra tant de confiance en lui et un si grand désir de rentrer dans ses bonnes grâces, il lui fit si bien voir quelle heureuse influence cette réconciliation exercerait sur leur avenir qu'après une longue conversation, soit persuasion, soit condescendance, elle consentit, non sans peine à le laisser partir pour Seprio.

— Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas? lui dit enfin Béatrix.
— Dans deux heures au plus tard je serai de retour, répondit Ottorino, je n'y vais que pour le voir et prendre avec lui les premiers arrangements. Reste en attendant avec Laurette, sous la garde de Lupo et des deux écuycrs de ton père.
— Vous ne voulez pas que quelqu'un vous accompagne?
— Non, c'est une petite course, je te le répète. Le courrier qui m'a remis la lettre me suivra; c'est plus que suffisant: le pays est sûr.
Il embrassa Béatrix et partit.

Les deux heures s'écoulaient; une troisième se passa, et Ottorino ne revient pas.
— Non, c'est une petite course, je te le répète. Le courrier qui m'a remis la lettre me suivra; c'est plus que suffisant: le pays est sûr.
Il embrassa Béatrix et partit.

Les deux heures s'écoulaient; une troisième se passa, et Ottorino ne revient pas.
— Non, c'est une petite course, je te le répète. Le courrier qui m'a remis la lettre me suivra; c'est plus que suffisant: le pays est sûr.
Il embrassa Béatrix et partit.

Béatrix regarde toujours à la fenêtre; elle croit apercevoir la plume blanche qui

le plus vif empressement par tous les journaux de droit et les recueils de jurisprudence; livre qui a valu à son auteur le titre de membre de l'Académie de législation, et qui honore le département du Lot et la Société des Etudes.

M. Malinowski lit une notice biographique sur le quercynois Henri Decremps.

Henri Decremps naquit à Bédoué, le 1^{er} avril 1746. M. Malinowski le montre dans ses voyages à travers la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre.

On a de Decremps dix ouvrages ayant surtout pour but de vulgariser la science. (1)

M. Hérédié donne lecture de deux Fables en patois intitulées: *Lo Jouino Béoujo et Lo Colitorto et lo Morgoridetto*.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES.

Les séances de la Société auront lieu à 8 heures précises.

Par décret du président de la République en date du 27 février, M. Gayral, maire de la commune de Saint-Paul-d'Espis, est révoqué de ses fonctions.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 mai 1855, M. l'adjoint est de droit chargé de l'administration municipale.

L'arrêté préfectoral qui déjà avait suspendu pour deux mois le maire de la commune de Sait-Paul était motivé sur ce que ce fonctionnaire avait conclu sur papier timbré un engagement tendant à la révocation du garde-champêtre, et destiné à gagner deux voix de conseillers municipaux nécessaires à son élection.

Théâtre de Cahors

Nous venons d'avoir au théâtre de Cahors, deux délicieuses soirées. La Compagnie de M. Morère a donné deux concerts dont le *great attraction* a été, disons-le bien haut, Mlle Boulanger, une jeune violoniste admirable, pour laquelle la presse ne tarit pas d'éloges.

Mlle Boulanger, 1^{er} prix du Conservatoire, possède, dit un de nos confrères auquel nous nous associons entièrement, un talent hors ligne. Elle a l'ampleur et la sûreté d'archet d'un maître, et l'instrument résonne délicieusement sous ses doigts habiles. Tous les secrets de l'art des Paganini et des Vieux temps lui sont connus, et l'on sent qu'une âme vibre sous ses cordes inspirées. Sa physionomie elle-

(1) Les principaux de ces ouvrages sont chez M. Greil, à Cahors.

couvrait son casque; au moindre bruit, elle croit entendre le galop de son cheval; elle va et vient dans la chambre, en compagnie de Laurette. A tout moment elle fait appeler Lupo pour lui demander son avis. Tantôt elle regarde au balcon, tantôt assise seule dans un coin, elle attend, triste et rêveuse. Elle attend, elle souffre, elle s'impatiente. Voilà déjà cinq heures qu'Ottorino est parti, et il ne revient pas.

— Si vous me le permettez, lui dit enfin le frère de Laurette, je vais aller moi-même à Castel Seprio voir ce qui se passe, ou bien envoyez-y un des écuycrs de votre père.

— Il vaut mieux que tu y ailles, répondit Béatrix, qu'il vienne sans retard. Avant que vous ne soyez de retour il fera nuit, mais tu l'accompagneras. Tu vois dans quelle inquiétude tu me laisses. Tu lui diras... Non... Ne le gronde pas pour moi... Il est certain qu'il n'aura pas pu agir autrement. Dis-lui seulement qu'il vienne avec toi, qu'il vienne, coûte que coûte; prie-le, prie-le en mon nom de ne pas y manquer.

Lupo sortit; au moment où il arrivait à la porte:

— Souviens-toi, lui répéta-t-elle, souviens-toi de ne pas revenir sans lui.

Et le voyant s'éloigner, elle lui fit encore

même, émue, expressive, grave comme l'art dont elle est l'interprète, s'harmonise avec le jeu de son violon.

Mlle Marie Boulanger a été couverte d'applaudissements et rappelée avec enthousiasme. C'est un merveilleux succès et un succès des plus mérités.

M. Morère fut un excellent ténor fort applaudi, il y a une quinzaine d'années, à l'Opéra. Il lui reste encore de belles notes dans le médium; il a dit avec beaucoup d'art la Pâques de la *Juive* et les duos de *Faust* et de *Paul et Virginie*.

La voix de M^{me} Guillemin, chanteuse légère, nous a semblé bien fatiguée; beaucoup de méthode et de sentiment, du reste.

M^{me} d'Astruc et M. Lary ont été superbes dans l'interprétation de la partie comique du programme. M^{me} d'Astruc est une charmante soubrette douée d'une voix très-sympathique. M. Lary est un comique spirituel, d'une verve intarissable. Le succès de ces deux artistes a été très grand.

Mlle Mazzoni a fait preuve d'un réel talent d'accompagnatrice.

X...

DERNIÈRES NOUVELLES

Vereilles, 14 mars, soir.

La commission du budget a approuvé hier, sans aucune modification, le projet de loi relatif au dégrèvement des savons qui lui a été renvoyé par le ministre des finances. M. Cochery a rédigé séance tenante son rapport qu'il déposera très-probablement demain.

On annonce que le *Journal officiel*, publiera très-prochainement un important mouvement judiciaire qui porterait sur la Cour de cassation et les Cours d'appel. Ce mouvement aurait pour bases la nomination de deux conseillers à la Cour de cassation en remplacement de M. Dumon nommé président de chambre et de M. Salneuve, mort dernièrement.

Le procureur-général, près la Cour de Paris, M. Ingardé de Leftemberg, serait compris dans ce mouvement et passerait dans la magistrature assise en province.

Le maréchal Canrobert est toujours malade. Son état s'est même aggravé et commence à inspirer des inquiétudes.

D'après le *Times*, le projet de protocole proposé aux puissances par la Russie, porte que les puissances signataires se réservent le pouvoir de délibérer dans la suite sur le mode

signe pour lui rappeler ce qu'elle lui avait recommandé de vivre voix.

Peu d'instants après la nuit arrive: elle attend, elle attend toujours; enfin on entend le bruit d'une troupe de cavaliers.

Béatrix court au balcon et s'écrie: Le voici, le voici! et l'excès de sa joie l'empêchait de respirer. Une troupe de cavaliers s'arrête à l'hôtellerie; un bruit de pas retentit dans l'escalier. C'est vous, Ottorino? c'est vous! s'écrie Béatrix en allant à la rencontre des nouveaux arrivants.

Ce n'était pas Ottorino. Elle reconnut à la lueur d'une lampe un des écuycrs de son père, accompagné du courrier qui avait apporté la lettre et était parti en compagnie d'Ottorino.

Il s'inclina profondément devant Béatrix et lui dit qu'il venait de Seprio où il avait laissé le jeune homme en parfaite santé.

— Il ne vous a envoyé aucun message jusqu'à présent, ajouta-t-il, parce qu'il espérait partir d'un moment à l'autre, et venir lui-même comme il vous l'a promis. Mais ayant compris qu'il ne pouvait quitter Marco avant demain matin, il m'a envoyé avec six hommes pour vous escorter jusqu'à Castelleto, avec votre suivante et vos deux écuycrs.

— Et Lupo? demanda Béatrix.

d'action qu'il faudra suivre si la Porte ne se conformait pas aux obligations qui lui sont imposées par l'adoption des réformes et des changements qui sont consignés dans le protocole.

D'après le *Morning Post*, dans l'état de la question, il y a de grandes probabilités en faveur d'un arrangement qui donnera satisfaction à tout ce que demande la situation; puis le *Morning Post* ajoute: « Si d'un côté il faut une certaine circonspection dans la marche à suivre pour arriver à une décision définitive, d'autre part, il n'est rien survenu qui peut donner lieu à des difficultés nouvelles. »

Quant aux négociations entre la Porte et le Monténégro, elles n'avançant pas, chacune des deux parties persistant dans son attitude. On annonce aujourd'hui que le gouvernement ottoman, reculant devant la responsabilité d'une décision, relativement aux demandes du Monténégro, aurait l'intention de soumettre la question soit à un grand Conseil, soit au Parlement.

D'autre part, une dépêche de Vienne publiée par le *Standard* annoncent que le prince Nikita aurait donné des ordres pour recommencer les hostilités le 21 mars, si la paix n'est pas conclue à cette époque.

Le même journal publie aussi un télégramme de Constantinople disant que des placards ont été affichés sur les murs de Stamboul demandant à la Porte de faire la guerre à la Russie, et menaçant les ministres s'ils font d'autres concessions au Monténégro.

On sait du reste par d'autres voies que les journaux turcs continuent à repousser toute idée de concession territoriale au Monténégro et déclarent hautement que la Porte n'y consentira pas.

Cependant, les chargés d'affaires des puissances et particulièrement celui de l'Angleterre, continuent leurs efforts pour amener une entente entre le gouvernement turc et les délégués Monténégrins. Y arriveront-ils?

Bourse de Paris

Cours du 15 mars.

Rente 3 p. %..... 74.25
— 4 1/2 p. %..... 102.50
— 5 p. %..... 107.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 14 mars	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.350 »	3.350 »
Credit foncier....	602 50	600 »
Orléans-Actions...	1.400 »	1.400 »
Orléans-Obligations.	338 50	336 »
Suez.....	695 »	685 »
Italien 5 %.....	73 40	72 75

— Votre mari l'a retenu. Il doit l'envoyer cette nuit porter un message pour le maître du château.

— Ainsi donc?...

— Ainsi donc votre mari vous fait dire de ne rien craindre. Vous le verrez demain matin sans faute à Castelleto.

— Et Lupo viendra-t-il aussi demain matin à Castelleto? demanda Laurette.

— Lupo aussi, répliqua le courrier.

— Si vous le voulez bien, dit l'écuycr du comte, je vais faire préparer les chevaux.

Béatrix y consentit; en un clin-d'œil tout fut prêt, et ils se mirent en route.

Béatrix et sa suivante, montées sur leurs haquenées, se placèrent entre le courrier et l'écuycr. Le reste de la troupe suivait à quelques pas en arrière.

La nuit était obscure, le temps menaçant; on ne rencontrait personne.

Dès qu'ils furent à une assez grande distance du village, Béatrix entendit au milieu des hommes de l'escorte le bruit d'une lutte, des cris, un cliquetis d'armes; elle dit à l'écuycr de son père d'aller apaiser cette querelle.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
15 mars 1877. (99)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIII.

(Suite.)

— Sais-tu qu'il m'a frappé avec une lance dont la pointe était brisée?
Par les paroles qu'elle avait prononcées dans un premier mouvement de terreur, Béatrix avait failli révéler la passion de Marco. En s'apercevant qu'elle n'éveilleraient pas la jalousie d'Ottorino, elle eut le temps de rentrer en elle-même et de songer à l'importance de ce secret. Elle se souvint de l'insistance que sa mère avait mise à lui recommander de n'en rien dire à Ottorino, de peur de le mettre en lutte avec ce redoutable capitaine. Aussi elle baissa la tête et se tut.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire.
I. — Mémoires et Notices.
Paul Vidal-Lablache. — Remarques sur la population de l'Inde Anglaise.
V. Largeau. — Voyage dans le Sahara et à Rhadamès.
Desiré Charnay. — A travers la Pampa.
II. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.
William Hüber. — Le tunnel projeté du Simplon.
Savorgnan de Brazza. — Nouvelles de l'expédition française sur l'Ogooué.
Henri Duveyrier. — Voyage dans l'Afrique Australe, par le docteur Emilien Holub.
Léon Périer. — Les soudages faits en pleine mer (extrait d'une lettre au président de la Société de Géographie).
III. — Actes de la Société.
Procès-verbaux des séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Cartes,
Paul Vidal-Lablache. — Chemins de fer de l'Inde en 1875 et densité de la population en 1876.
Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 845^e livraison. (17 mars 1877). — Texte : Voyage à Palmyre, par Mme Lydie Paschkoff. 1862. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Ph. Benoist, E. Ronjat et Taylor.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 224^e livraison (17 mars 1877). — TEXTE : Histoire du bébé, par J. Girardin. — Les Holothuries, par M^{me} Gustave Demoulin. — Les cyclones au Bengale, par Lucien d'Elne. — Hour et

Malheur, par Emma d'Erwin.
Dessins : Crafty, Mesnel, de Neuville et Castelli.
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

CHRONIQUES DU LANGUEDOC
Revue du Midi, historique, archéologique, littéraire et bibliographique.
Sommaire du n^o 72. 5 mars 1877.

Lettres du grand seau des communes de Languedoc. Dictionnaire de l'ordre alphabétique des noms des lieux (Cinquième livraison)

Mémoires secrets de Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, pour faire connaître à M. de Bernage, son successeur, l'esprit de la province et l'art de la gouverner. Publication inédite. (Seconde livraison).

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD Frères, 5, Place Petit-Secl, à Montpellier.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en leur produisant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois

mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 40 — avec une gravure colorée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c. CONSTIPATION et Hémorrhoides
Phie 25. r. Grammont, Paris. — D^o 2.50. Poste 2.75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 48

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 130 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil d'administration des Chemins de fer de l'Est.

MM. ADMINISTRATEURS

La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;

Lefebvre (Francis), ancien banquier, ancien régent de la Banque de France;

Moreau (Frédéric), négociant, censeur de la Banque de France;

Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C^o, Banquier;

Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;

André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France;

De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France;

Rothschild (le baron Gustave de), Banquier;

Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C^o, Banquier;

Claude (Gustave), Propriétaire;

Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France;

Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'État;

Pillet-Will (le comte de), Régent de la Banque de France;

Denormandie, Sénateur.

MM. CENSEURS

Le Lasseur, de la Maison Périer frères, Banquier;

Bourceret (Ant.), Propriétaire;

Archdeacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

DIRECTEUR

M. L'Hopital (Georges), ancien Conseiller d'État.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la C^o.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	33,009,563 fr.
Arrangés payés aux rentiers.....	135,371,154 fr.
Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

50 LIVRAISONS

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

10 SÉRIES

A

CINQ-MARS

10 centimes

OU

50 centimes

CHEZ TOUS

Une conjuration sous Louis XIII

CHEZ TOUS

LES LIBRAIRES

PAR

LES LIBRAIRES

ALFRED DE VIGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boul^d des Italiens, 13, à la LIBRAIRIE N^o 10

LA VELOUTINE

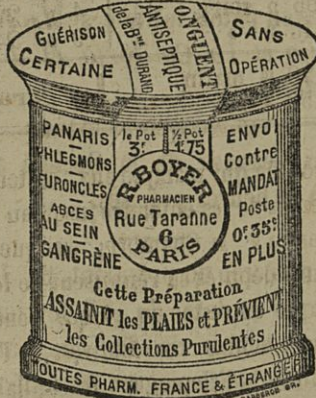
EST UNE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle un teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix



Dépôt à Cahors, chez M. Rouquette pharmacien.

4 FR. QUATORZIÈME ANNÉE 4 FR. PAR AN

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 6,000,000 de fr.

Paraît tous les Jeudis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.

PRIME GRATUITE OFFERTE A TOUT ABBONNÉ NOUVEAU :
LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE POUR 1877
VOLUME TRÈS-COMPLÉT ÉDITÉ AVEC LUXE
CONTENANT :

Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers, — des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876, — l'époque de chaque tirage, — le revenu des dernières années, — l'échéance des coupons, — le taux et la période de l'amortissement, — un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.

ON S'ABONNE Pour 4 fr. par an AU MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS 10, rue Le Peletier, Paris
On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 14 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 4^o Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o,
Brest, chez M. E. VINCENT,
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o,
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS,
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o,
Havre, chez M. E. FIGUET,
Landerneau, chez M. E. VINCENT,
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD,
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o,
Nantes, chez M. LE BARRE,
Paris, chez MM. JAMONT et HUARD,
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;
- 2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^o de comestibles

SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT & C^o

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.
Dépôt dans les principales pharmacies.

FER DU D^r GIRARD

L'Académie de Médecine de Paris

a constaté, dans un exposé de ses travaux de 1872, que le Fer du D^r Girard détruit complètement la constipation et guérit en peu de temps :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| La Chlorose, | La perte des forces, |
| L'Anémie, | L'Hystérie, |
| L'Appauvrissement du sang, | Les Irrégularités de la menstruation. |

Il fortifie les convalescents et les personnes d'un tempérament débile.
Dépôt dans les principales Pharmacies.

Académie de Médecine

« L'Eau mi-Orezza ferrugineuse, » « nérale d'OREZZA acide, »

« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. » Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des

GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.